



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 4 août 2020

COVID-19 : LE PRÉFET, EN CONCERTATION AVEC LE MAIRE DE TOULOUSE, REND LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE

Le décret du 30 juillet 2020 habilite le préfet à étendre l'obligation de port du masque à certains lieux publics découverts si des circonstances locales le justifient afin de lutter efficacement contre l'épidémie de COVID-19.

Au regard de l'évolution récente de la situation sanitaire dans l'agglomération toulousaine et de l'augmentation du taux d'incidence du virus en particulier dans la classe d'âge des 20-30 ans, le préfet et le maire de Toulouse ont conjointement défini certains lieux et sections de la voie publique dans lesquels **le port du masque sera rendu obligatoire à partir du mercredi 5 août 2020 à 00h00**, en raison de l'absence de respect des mesures barrières qui y est observée.

Le port du masque sera obligatoire sur les **marchés de plein vent, brocantes et vides-greniers. Il sera également obligatoire, entre 12h00 et 03h00, sur les sections de voie publique ci-dessous :**

- Quai Saint-Pierre
- Place Saint-Pierre
- Quai Lucien Lombard
- Place de la Daurade
- Quai de la Daurade
- Promenade Henri-Martin

Une carte jointe en annexe illustre la zone concernée par cette obligation.

La liste des lieux concernés par l'obligation pourra être actualisée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 €.

« Dans les lieux où le port du masque est obligatoire, les contrôles de la police nationale et de la police municipale seront renforcés. J'appelle la population à respecter les mesures décidées en coordination avec le Maire de Toulouse, dans l'intérêt de la santé de tous ». - Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Ces nouvelles mesures, bien que contraignantes, ont pour unique but de protéger davantage les Toulousaines et les Toulousains face à la propagation de l'épidémie. Il appartient à chacun d'adopter les attitudes responsables pour soi et pour ses proches » - Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole.